

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **29 juin 2023** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 49

Nombre de conseillers absents à la séance : 4

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Elise BRUGIERE, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Mireille LABORIE, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Charly DELAMAIDE (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Philippe COUDERC), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Chloé MOLES (représentée par Isabelle LANTUEJOUL), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Stéphanie DELORME, Frédéric GODBARGE, Philippe SENAUD

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2023_070 : MARCHES / AVENANT N° 2 AU MARCHÉ N° 20/071 RELATIF À L'ASSURANCE DES PRESTATIONS STATUTAIRE DES PERSONNELS DE LA CABA - MODIFICATION DU NOM DU TITULAIRE Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

Par délibération n° DEL_2020_146 en date du 10 décembre 2020, la CABA a attribué les marchés d'assurances et, dans ce cadre, a conclu, avec la Société SOFAXIS, le marché n° 2020/071 relatif aux prestations statutaires des personnels pour une durée de 4 ans.

Le prestataire vient de faire part de son changement de statut juridique et de nom de société. Ces modifications doivent être entérinées par la passation d'un avenant tout en relevant que ces évolutions des statuts et de la structure juridique de la société ne modifient en rien les dispositions du marché en cours.

La société est transformée en société anonyme et se dénomme désormais Relyens SPS selon les dispositions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 décembre 2022. Le marché est désormais exécuté par la société anonyme Relyens SPS.

Après l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le mercredi 21 juin 2023, il est proposé d'adopter le projet d'avenant n° 2 relatif au changement de dénomination et de statut de la société titulaire du marché d'assurance des prestations statutaires.

Cet avenant obéit aux dispositions de l'article R.2194-6 du Code de la Commande Publique relatif à la substitution d'un nouveau titulaire de marché et plus précisément à son alinéa n° 2 portant sur les conditions à respecter dans le cas d'une cession du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet d'avenant n° 1 au marché 2020/071 relatif à l'assurance des prestations statutaires, en tant qu'il acte le changement de nom et de statut juridique du prestataire titulaire du marché sans modifier les autres clauses du marché ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.